



MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE



Appel à projet 2019-5

DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux »

Règlement

Date de lancement de l'appel : 8 février 2019

Date de clôture de l'appel : 21 mars 2019

Date limite pour l'envoi des signatures : 11 avril 2019

Soumission des projets : <https://dim-map-aap19-5.sciencescall.org/>

Votre contact : dim-map-admin@groupe.renater.fr

Sommaire

| | |
|---------------------------------------------------------------------|---|
| I – Présentation et objet de l'appel..... | 2 |
| II – Processus de sélection des projets..... | 4 |
| III – Critères d'évaluation et d'éligibilité | 4 |
| IV – Modalités de soumission..... | 5 |
| V – Dispositions générales pour le financement..... | 6 |
| VI – Modalités d'attribution et de versement de la subvention | 6 |
| VII – Suivi des projets financés | 7 |
| VIII – Constitution du dossier | 7 |

I – Présentation et objet de l'appel

Le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » lance l'appel à projet AAP 2019-5. Il a pour objectif de **soutenir des (nouvelles) collaborations entre équipes, institutions et entreprises aux savoir-faire complémentaires, dans la perspective de développer les axes scientifiques suivants :**

- Objets : provenance, chaînes opératoires, pratiques
- Fossiles et témoins de vie ancienne
- Paléo-environnements et taphonomie
- Matériaux d'artistes et matérialité des œuvres
- Altération et conservation
- Analyses en toute sécurité
- Signal, calcul et statistiques
- Usages, archives et réflexivité

Pour cette édition, et afin de favoriser les interactions inter DIM, deux orientations prioritaires (« coloriages ») sont aussi proposées. Les projets qui s'inscriront dans ces orientations devront présenter des projets aux interfaces des projets scientifiques des DIM impliqués. Se reporter à la section « coloriage » ci-dessous.

Les projets scientifiques peuvent bénéficier de trois types de soutien :

- Un financement de thèse d'un maximum de 36 mois pour un étudiant en thèse inscrit dans une école doctorale francilienne et effectuant ses travaux dans un laboratoire de recherche francilien ;
- Un financement post-doctoral d'un maximum de 12 mois pour un post-doctorant effectuant ses recherches dans un laboratoire de recherche francilien.
- Un financement post-doctoral d'un maximum de 18 mois pour un post-doctorant effectuant ses recherches dans un laboratoire de recherche francilien, sur un projet colorié impliquant le DIM « Respire » (voir ci-dessous).

Les projets innovants sur des thématiques émergentes et/ou interdisciplinaires s'inscrivent pleinement dans cet appel, sachant que seront financés prioritairement les projets les plus intégrateurs en termes d'équipes et d'approches scientifiques, qui respecteront à la fois :

- L'inscription dans les objectifs scientifiques du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », ou l'inscription dans des objectifs aux interfaces des projets scientifiques du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » et des DIM « Respire » et « MathInnov », spécifiés dans la description du projet déposé
- La mise en place de collaborations entre les différentes institutions parties prenantes, et entre les différents secteurs disciplinaires représentés dans le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », (sciences de l'homme, sciences de la nature, sciences de l'information, sciences de l'environnement, sciences de la restauration-conservation).
- La faisabilité scientifique et budgétaire.

Coloriages

Pour cet appel, deux allocations sont coloriées, c'est-à-dire feront l'objet d'une attribution prioritaire à évaluation scientifique égale :

1/ Une allocation post-doctorale de 18 mois, en partenariat avec le DIM « Respire » – <http://www.respire.fr/>

Pour être pris en compte, les projets devront se situer à l'interface des thématiques des deux DIM. A titre d'exemple, seraient éligibles des projets portant sur les matériaux poreux en lien avec la conservation du patrimoine, tout comme une proposition développant des techniques de caractérisation ou de modélisation de matériaux avancés, qui seraient applicables à nos deux champs de recherche.

2/ Une allocation doctorale de 36 mois, en partenariat avec le DIM « MathInnov » – <https://www.dim-mathinnov.fr/>

Pour être pris en compte, les projets devront se situer à l'interface des thématiques des deux DIM. A titre d'exemple, seraient éligibles des projets de méthodologie mathématique combinant une approche théorique originale et des applications adaptées aux contraintes existantes dans le domaine de l'étude des matériaux anciens et patrimoniaux.

Portage et partenaires du projet

Pour tous les projets, colorés et non colorés

Les projets requièrent **un portage par au moins un partenaire du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux »** (équipe, laboratoire, entreprise ou service d'institution).

- Remarque 1 : l'adjonction éventuelle de partenaires extérieurs au(x) DIM est possible, et est fortement encouragée

Pour les projets colorés

- Remarque 2 : le coportage entre une équipe du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » et une équipe du DIM « Respire » ou du DIM « MathInnov » est obligatoire. L'association d'autres partenaires des DIM impliqués est fortement encouragée
- Remarque 3 : étant donné le calendrier du DIM « Respire », les membres du DIM « Respire » peuvent soumettre sur la plateforme « dim-map-aap19-5.sciencescall.org » des projets qui associent des membres du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux »
- Remarque 4 : étant donné le calendrier du DIM « MathInnov » et la procédure qu'il a mise en place, les porteurs de projets s'inscrivant dans le coloriage avec MathInnov devront également soumettre leur candidature sur le site de MathInnov : <https://www.dim-mathinnov.fr/>

Pour les projets non colorés

- Remarque 5 : la représentation au sein du projet d'au moins deux secteurs disciplinaires est fortement encouragée
- Remarque 6 : la représentation au sein du projet d'au moins un axe transverse est fortement encouragée
- Remarque 7 : pour les contrats doctoraux, la codirection pluridisciplinaire est fortement encouragée
- Remarque 8 : le coportage des projets est fortement encouragé

Sauf cas particuliers (par exemple équipes d'accueil, laboratoires pour lesquels le CNRS n'est pas cotutelle, etc.), ou cas exceptionnels à motiver dans le dossier scientifique, l'organisme gestionnaire de la subvention sera le CNRS.

Cofinancements

La demande de financement peut être associée à un autre soutien financier : les cofinancements sont vivement encouragés. Dans ce cas, les montants et les sources de cofinancement attendus doivent être précisés. L'obtention d'une aide du DIM (ou des autres DIM impliqués) dans le cadre d'un cofinancement annoncé lors de la candidature peut être conditionnée à l'obtention réelle du cofinancement attendu.

II – Processus de sélection des projets

| | | |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Etape 1 | Lancement AAP 2019-5 | 8 février 2019 |
| Etape 2 | Date limite de réception des projets | 21 mars 2019 |
| Etape 3 | Date limite de réception des signatures Analyse de la recevabilité des projets Expertise et évaluation | 11 avril 2019 Période du 21 mars à début juin 2019 |
| Etape 4 | Publication des résultats | Courant juin 2019 |

- La recevabilité des projets sera examinée par l'équipe administrative du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », et pour les projets coloriés avec les équipes administratives des DIM « Respire » et « MathInnov ».
- Le Comité de pilotage scientifique (CPS) s'adjoit l'expertise de personnalités extérieures pour évaluer les projets. Les porteurs de projet doivent suggérer trois experts francophones hors Île-de-France à même de juger la proposition de manière indépendante et ont la possibilité de signaler des personnes ou des laboratoires pour lesquels il pourrait exister des conflits d'intérêts ou des problèmes de confidentialité s'ils étaient amenés à participer à l'évaluation du projet.
- Le CPS statue sur le classement des projets. Pour les projets coloriés, la décision est prise conjointement avec les DIM impliqués.

III – Critères d'évaluation et d'éligibilité

L'évaluation des projets prendra en compte les critères suivants :

- La qualité scientifique
- Le positionnement dans le contexte national et international
- Le positionnement sur les thématiques du DIM ou bien, pour les projets coloriés, le positionnement aux interfaces des projets scientifiques du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », du DIM « Respire » ou du DIM « MathInnov ».
- La faisabilité scientifique et budgétaire du projet
- Les actions mesurables de valorisation socio-économique

Le coportage ou la codirection du projet, l'association des compétences d'au moins deux équipes / institutions / entreprises membres du DIM (ou des DIM impliqués), la représentation dans le projet de deux secteurs disciplinaires différents et d'au moins un axe transverse seront valorisés dans l'évaluation.

Les critères d'éligibilité des projets correspondent aux points suivants :

- Le dossier de soumission complet doit être déposé dans les délais et sous le format demandé

- Le porteur / les porteurs du projet doit / doivent être membre(s) du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », ou des DIM « Respire » ou « MathInnov » s'il s'agit d'un projet colorié
- Pour les projets coloriés, le coportage est obligatoire
- La durée maximum du projet présenté est de 36 mois pour un contrat doctoral et de 12 mois pour un contrat post-doctoral. Pour l'allocation post-doctorale coloriée associant le DIM « Respire », la durée est d'au maximum 18 mois.
- Le montant de financement demandé ne peut excéder :
 - 110 000 € TTC pour un contrat doctoral (105 000 € pour le salaire + 5 000 € d'enveloppe pour l'environnement de thèse).
 - 55 000 € TTC pour un contrat post-doctoral non colorié
 - 82 500€ TCC pour un contrat post-doctoral colorié

Précisions sur l'utilisation de l'enveloppe de 5 000 €.

Sont éligibles :

- Les frais de mission
- Les inscriptions à des colloques
- Les frais de formation
- Les coûts de traduction, publication
- Les achats de livre en lien avec le projet de recherche

Ne sont pas éligibles :

- Les achats d'ordinateurs, de serveurs
- Les produits de laboratoire et fournitures, les frais d'analyses
- Les inscriptions universitaires

IV – Modalités de soumission

Langue

Le dossier peut être rédigé indifféremment en français ou en anglais.

Nom des fichiers

Les éléments constitutifs du dossier de candidature devront impérativement respecter la charte de nomination suivante :

acronyme du projet_DIM MAP AAP 2019-5.pdf (ou .doc ou .docx)

acronyme du projet_DIM MAP AAP 2019-5_signatures.pdf (ou .doc ou .docx)

acronyme du projet_DIM MAP AAP 2019-5_photo.pdf (ou .doc ou .docx)

Si besoin est : *acronyme du projet_DIM MAP AAP 2019-5_crédit-photo.jpg (ou .png)*

Si besoin est : *acronyme du projet_DIM MAP AAP 2019-5_annexes.pdf (ou .doc ou .docx)*

Plateforme de soumission des projets

Les projets sont soumis via la plateforme d'appels à projet : <https://dim-map-aap19-5.sciencescall.org/>

Un message accusant réception du dépôt du projet vous est envoyé.

Dates

Le dépôt des dossiers complets doit intervenir au plus tard le 21 mars. Passé ce délai, les pièces complémentaires envoyées seront déclarées non recevables, à l'exception des signatures d'engagement des tutelles, qui peuvent être envoyées jusqu'au 11 avril 2019.

Signatures

Pour chaque porteur/coporteur/partenaire, trois signatures sont requises (voir section « Constitution du dossier »).

Le(s) porteur(s) du projet veilleront à constituer et à transmettre UN SEUL FICHER comportant toutes les signatures et les signatures (engagements) reçues par courriel.

Si les signatures sont obtenues avant la date limite de soumission du projet, le fichier des signatures est à déposer sur la plateforme. Sinon, le fichier des signatures est à envoyer **au plus tard 11 avril 2019** à l'adresse suivante : dim-map-admin@groupe.renater.fr

Le CPS du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », ou les comités de pilotages des DIM « Respire » et « MathInnov », se réservent le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.

Pour toute question sur les aspects administratifs, les équipes peuvent prendre contact avec l'équipe administrative support : dim-map-admin@groupe.renater.fr.

V – Dispositions générales pour le financement

- 1- Le financement attribué par le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » est apporté sous forme d'une subvention. Les priorités de financement sont celles détaillées dans la présentation de l'appel.
- 2- En cas de liens avec des projets antérieurement financés par le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » (ou les DIM impliqués), il est nécessaire de les indiquer. Si la continuité d'une programmation scientifique est souhaitable, il ne sera par contre pas possible de demander des financements complémentaires pour prolonger une opération dont le budget ou le calendrier n'auraient pas été respectés.

RAPPEL :

- Le montant de la subvention s'entend « TTC ».
- Le règlement financier de la Région stipule que les bénéficiaires finaux ne sont pas autorisés à prélever des frais de gestion.
- Il est rappelé que les dépenses éligibles à l'aide du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » sont celles engagées à compter de la date de notification de l'aide et pendant la durée du projet.

VI – Modalités d'attribution et de versement de la subvention

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention seront précisées par le CNRS quand le CNRS est le bénéficiaire de la subvention, ou bien via une convention de reversement entre le CNRS et l'établissement bénéficiaire qui aura été choisi.

VII – Suivi des projets financés

- Pour les projets coloriés, le soutien apporté par les DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », « Respire » ou « MathInnov », devra être impérativement indiqué dans toute communication écrite ou orale faite autour du projet financé par la phrase suivante : « Projet soutenu par l’attribution d’une allocation de recherche Région Ile-de-France dans le cadre des Domaine d’intérêt majeur « Matériaux anciens et patrimoniaux », « Respire » / « MathInnov » de la Région Île-de-France » ou « This work was supported by grants from Paris Ile-de-France Region – DIM “Matériaux anciens et patrimoniaux”, “Respire” / “MathInnov” »
- Pour les projets non coloriés, le soutien apporté par le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » devra être impérativement indiqué dans toute communication écrite ou orale faite autour du projet financé par la phrase suivante : « Projet soutenu par l’attribution d’une allocation de recherche Région Ile-de-France dans le cadre du Domaine d’intérêt majeur « Matériaux anciens et patrimoniaux » de la Région Île-de-France » ou « This work was supported by grants from Paris Ile-de-France Region – DIM “Matériaux anciens et patrimoniaux” »
- Des présentations des projets financés en cours de réalisation pourront être demandées.
- Les porteurs s’engagent à mettre à la disposition du DIM (ou des DIM impliqués), les éléments (présentations, images) nécessaires à sa communication (site internet, brochure, etc.).
- Un rapport final, comportant un volet budgétaire et un volet scientifique, sera demandé au(x) porteur(s) du projet financé selon des modalités définies par la DR4 du CNRS, et pour les projets coloriés, par les établissements gestionnaires des DIM « Respire » et « MathInnov ». En complément, en fonction de la nature et de la durée du projet, un ou plusieurs rapports intermédiaires d’avancement peuvent être demandés, ainsi que la participation des bénéficiaires à des activités du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » et éventuellement des DIM « Respire » ou « MathInnov » : réunions scientifiques, présentations dans le cadre de la valorisation.
- En fonction des conditions qui seront établies par la DR4 du CNRS, il est possible que d’autres modalités de suivi soient mises en place.

VIII – Constitution du dossier

Le dossier de candidature est constitué par :

- Le dossier de présentation du projet de recherche (thèse, post-doctorat) signé par le porteur de projet, par le directeur du laboratoire demandeur, ainsi que par le président ou le directeur de l’établissement porteur du projet (ou leur représentant légal). En cas de coportage / codirection, les trois signatures sont également requises, de même que pour chacun des partenaires impliqués.
- Une photographie illustrant le projet qui sera utilisée sur le site et les rapports du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », dans l’hypothèse où le projet serait retenu.
- Les éventuelles pièces justificatives nécessaires.